

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **27 juin 2022**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #4 - Claude Beaudoin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le jeudi le 23 juin à 16h20 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

201-06-2022

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS (ES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 27 juin 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Résolution, demande de la Commission Scolaire Beauce-Etchemin
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

202-06-2022

4.1 - Résolution, demande de la Commission Scolaire Beauce-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin veut entreprendre des travaux à l'école Arc-en-ciel de Saint-Camille-de-Lellis et veut remplacer les clôtures à mailles losangées par des clôtures neuves;

CONSIDÉRANT QUE lesdites clôtures sont situées sur la ligne de lot du cadastre 5 325 641 avec un empiètement qui débute tout près du terrain de tennis et se termine à 0,70m de la ligne de terrain de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin à installer une clôture à mailles losangées sur la ligne de lot du cadastre 5 325 641 et mesurant plus ou moins 375 pieds, avec un empiètement qui débute tout près du terrain de tennis et se termine à 0,70m de la ligne de terrain de la municipalité.

Voir la copie du plan en annexe.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Claude Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité, que cette séance extraordinaire soit levée.

Fermeture à 19h40

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE